

Public concerné :

- Juristes de chambre syndicale territoriale, chargés de mission HSE, chargés de mission RH, conseillers techniques...

Objectifs Pédagogiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire devra **être capable de** :

- Appréhender les enjeux, aborder les difficultés rencontrées et apporter des solutions concrètes à la thématique des pratiques addictives en entreprise.
- Mettre en œuvre une démarche active de prévention des pratiques addictives en entreprise.
- Déployer une procédure d'urgence opérationnelle en matière de gestion des pratiques addictives.

Lieu : UIMM QUERCYPÔLE
46320 CAMBES

Horaires : 08h30 - 16h30

Nombre de participants :
Mini : 7 / Maxi : 14

Durée : 1 jour
29/01/2021

Coût : 300 €
HT/jour/
participant

PROGRAMME

1. Définitions et état des lieux chiffré

- addictions et pratiques addictives
- substances psychoactives licites et illicites
- de l'abstinence à la dépendance

2. Gestion des pratiques addictives en milieu de travail : un enjeu juridique, financier et humain pour l'entreprise

Focus sur l'alcool, les stupéfiants, le tabagisme et le vapotage

Prévenir, dépister, interdire et réglementer

- textes de référence, apports jurisprudentiels et évolution
- état d'ivresse, postes de sécurité et flagrant délit
- pratique des contrôles : valeurs réglementaires, moyens de contrôle et difficultés pratiques, modalités de contestation
- sanctions
- exemples de clauses du règlement intérieur

3. Prévention des pratiques addictives en milieu de travail

- proposition d'une démarche active de prévention

4. Procédure d'urgence : gestion d'un salarié sous l'emprise d'une substance psychoactive

- mise en œuvre d'une démarche d'urgence

Pré-requis :

- Connaissance de base en droit du travail

Méthodes et moyens :

- Apports théoriques
- Nombreux échanges avec les participants
- Cas pratiques

Evaluation :

Cas pratiques et/ou quizz

Formalisation de la formation :

Attestation de fin de formation